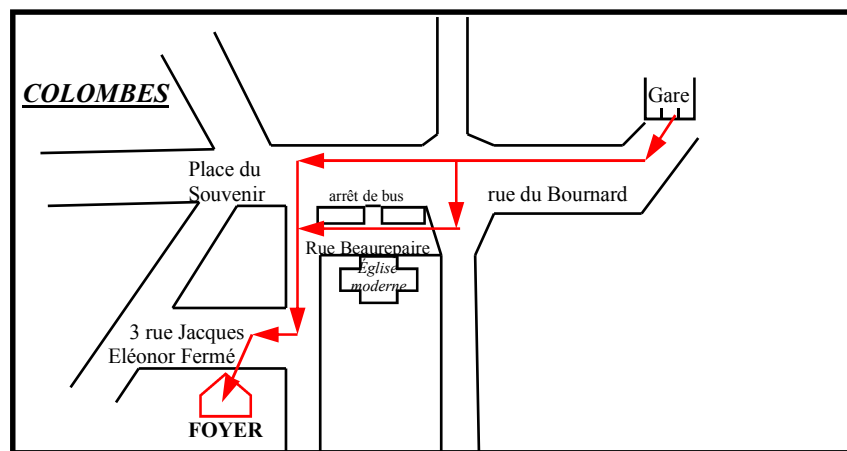


**CENTRE D'HEBERGEMENT
ET
DE REINSERTION SOCIALE**

Plan d'accès



Transports

- SNCF : gare St Lazare - station Colombes
- Bus : de la gare de Colombes descendre à la station Église de Colombes
- Métro : Pont de Neuilly, bus 176, station Jacques Eléonor Fermé

Téléphone : 01 47 85 84 30

Fax : 01 47 85 84 30

Messageries : marja.92@orange.fr

Coordinatrice : marja.92cs@orange.fr

Équipe : marja.chrs@orange.fr

Le Règlement de Fonctionnement et la Charte des Droits et Libertés du C.H.R.S. MARJA 92 sont remis à l'admission avec le D.I.P.C.



**CENTRE D'HEBERGEMENT
ET
DE REINSERTION SOCIALE**

*Livret
d'Accueil*

Association MARJA 92



*Bien venu dans le centre d'hébergement
MARJA*

*Nous souhaitons que votre séjour se déroule dans de
bonnes conditions.*

*Le respect est la principale qualité qui peut vous aider
dans votre parcours.*

Votre éducateur saura vous conseiller dans vos choix.

C.H.R.S. MARJA 92, 3 rue Jacques Eléonor Fermé, 92700 COLOMBES

Table des matières

Un peu d'histoire	3
Une équipe à votre écoute	4
Les espaces collectifs	5
Les règles de vie	6
Les animations	7
Le plan et les transports	8



Les animations

L'animation dans une collectivité est un moyen pour s'épanouir et découvrir des activités.

Régulièrement des animations sont proposées par les animateurs : tournois de ping-pong, de baby-foot, des repas, sorties, bowling,

La salle de sports :

matériel de musculation, babyfoot, table de ping-pong,

La salle de loisirs :

livres, jeux de société.

Une borne internet :

Accessible aux résidents



Le Centre d'Hébergement est un lieu de vie pour chaque résident, il représente une étape pour évoluer dans un projet personnel d'insertion sociale

Les règles de vie

Le règlement de fonctionnement est affiché. Il indique les droits et les devoirs du résidant. Il est remis à chaque résidant qui le lit et le signe à son admission, accompagné de la Charte des droits.

Apprendre à vivre ensemble nécessite des limites. Elles sont une garantie de sérénité pour chacun des résidants pour un séjour de six mois éventuellement renouvelable.

Les horaires d'ouverture et de fermeture des locaux sont stricts.

Ils sont négociables lors de situations de travail difficilement compatibles.

Respecter son prochain demeure une règle principale.

Quotidiennement chacun veillera à s'exprimer correctement sans haine ni violence. Une réunion périodique est proposée.

Tous les locaux sont des lieux non-fumeurs.

Les rencontres régulières avec l'éducateur sont obligatoires.

Les visites de personnes extérieures sont possibles à condition de respecter les lieux et leur durée. Les manquements sont nécessairement sanctionnés.

Avoir une assurance civile personnelle est conseillée en cas de responsabilité de dommages.

Chaque résidant peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, au médiateur **Monsieur Philippe SIMOND-COTE**. Il est joignable : UT DRIHL 92, 167/177 avenue Joliot Curie, 92 013 NANTERRE

Le Contrat de Séjour et le respect de la confidentialité

C'est une obligation pour tous les résidants.

Le résidant, l'éducateur et la direction s'engagent par une signature, dans la mise en place d'un projet, celui du résidant.

Ce document permet l'évaluation intermédiaire du séjour et son éventuelle prolongation.

Le traitement des données personnelles est assuré par la mise en place d'un Registre.

Un peu d'histoire...

L'Association MARJA 92 est née en 1979.

A l'initiative de Madame Simone FILLIEUX, Vice Présidente
Mr Philippe FILLIEUX est le Président.

la Maison d'Accueil et de Réinsertion pour Jeunes Adultes
répond aux besoins des **jeunes hommes de 18 à 30 ans**
en difficultés sociales.

En proposant un hébergement de qualité aux résidants, l'Association a obtenu le financement nécessaire à l'achat d'un terrain et à la construction d'une maison adaptée aux objectifs éducatifs avec aujourd'hui **28 places** composées de :

6 chambres de 2 personnes et 6 chambres individuelles
4 chambres relais en FJT selon les besoins de chacun.

LE 1er ACCUEIL EST EN CHAMBRE DOUBLE

Un service **d'appartements relais de 6 studios**, complète l'espace collectif et facilite le parcours du résidant pour un itinéraire d'insertion par l'hébergement et le logement selon le contrat de séjour.

La **D.R.I.H.L.** des Hauts de Seine finance cette action sociale.



Une équipe à votre écoute

L'Équipe de direction

- 1 Directeur, Erik FOUQUIN
- 1 Coordinatrice, Sonya KAIS

L'Équipe éducative

- 2 Éducateurs, 3 Animateurs
- 1 Psychologue
- 1 Personnel de Service

Chacun sa place

- **Le Directeur** dirige l'établissement. Il est responsable de la protection des personnes et des biens. Il veille à ce que les relations des personnes vivant ou travaillant dans le Centre d'Hébergement soient respectueuses.
- **La Coordinatrice** est responsable éducative. Elle anime les réunions d'équipe. Elle est coresponsable des admissions en lien avec le SIAO.
- **La Psychologue** reçoit les résidents à leur demande dans son bureau. Elle conseille et apporte son éclairage auprès de l'équipe éducative.
- **Les 2 Éducateurs** assurent le suivi éducatif des résidents. Chaque résident a un éducateur référent.
- **Les 3 Animateurs** assurent la gestion collective du groupe, les repas, les soirées, les nuits, les animations et veillent à l'entretien des chambres et des espaces collectifs.
- **L'Agent d'entretien** veille à l'entretien des locaux. L'hygiène étant nécessaire dans les lieux de vie.

Les Admissions

Les partenaires adressent les évaluations sociales au SIAO des Hauts de Seine. Les contacts entre partenaires et le CHRS permettent d'affiner l'évaluation sociale du demandeur.

CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE



Chambre de 2 personnes

6 chambres de 2 personnes de 18 m²
dont 4 avec douche individuelle



Chambre de 1 personne

6 chambres individuelles de 6 m²



Entrée du Foyer



Salon TV



Jardin



Cuisine

*La collectivité permet une vie quotidienne de qualité.
La salle manger et la cuisine sont des lieux qui facilitent la convivialité entre les résidents et améliorent la relation éducative.*

Le Conseil de la Vie Sociale permet aux résidents de s'exprimer sur le fonctionnement et les projets de l'établissement, il peut être une aide pour faire valoir vos droits. Déposer vos courriers : boîte aux lettres CVS N°16.